

# Des placettes permanentes pour le suivi de la végétation dans la forêt classée du Haut-Sassandra

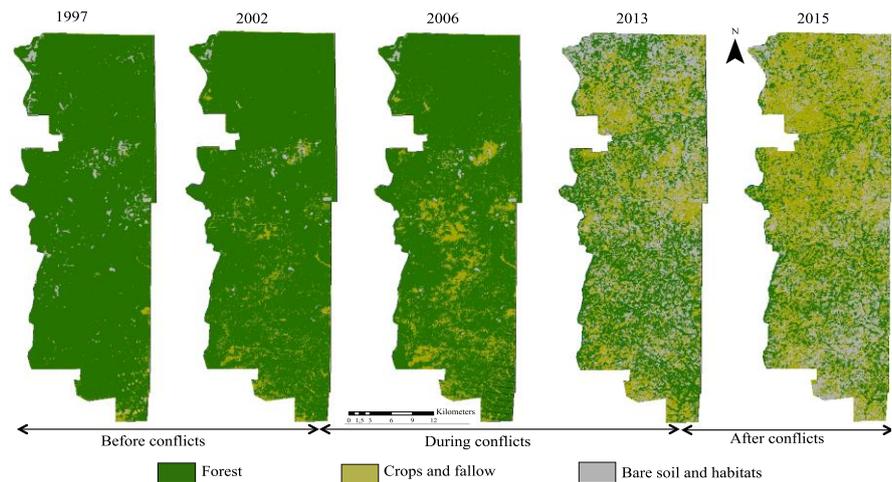
KOUMAN Kouame Jean-Marc et BARIMA Yao Sadaïou Sabas\*

\*Auteur correspondant : [somia2kjm@gmail.com](mailto:somia2kjm@gmail.com)

## Contexte et justification

Les travaux réalisés par Barima *et al.* (2016) sur la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS) ont montré une déforestation avancée de cette forêt classée au profit de la culture du cacaoyer. Ainsi entre 1997 et 2015, plus de 50% de forêt ont disparu de la FCHS. Pourtant la FCHS était considérée en 2000 comme l'un des vestiges de la forêt dense semi-décidue le mieux protégé.

Aujourd'hui, face à la dégradation avancée de la FCHS, l'avenir semble inquiétant tout autant pour les écologues, sur des questions de sauvegarde de la biodiversité, que pour les sociologues et anthropologues, sur des questions d'insécurité alimentaire. Certains prônent le retour à une véritable aire protégée avec des plans de protection et une surveillance adéquate, d'autres proposent la transformation des cultures de rente en cultures de subsistance afin de garantir la sécurité alimentaire de la population locale.



Cartes d'occupation du sol de la FCHS (1990-2015).

## Objectif

Afin d'orienter les décideurs, des placettes permanentes de suivi ont été installées pour rendre compte périodiquement les changements physiques, dendrométriques et écologiques qui auront lieu dans la FCHS en comparant les mesures antérieures aux mesures les plus récentes prises aux mêmes endroits et selon les mêmes caractéristiques. Particulièrement pertinente dans le contexte de pression agricole sur les forêts et des changements climatiques, les données issues des placettes permanentes contribueront à la conception de divers modèles de régénération, de croissance, de mortalité, et de reconstitution de la FCHS fortement dégradée par la cacaoculture.

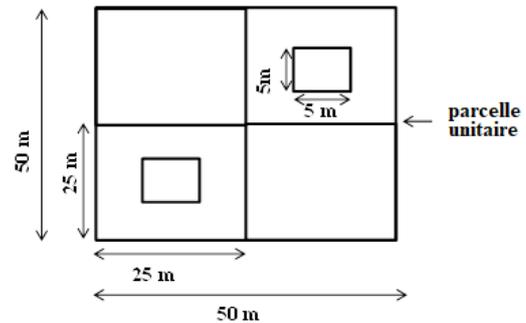
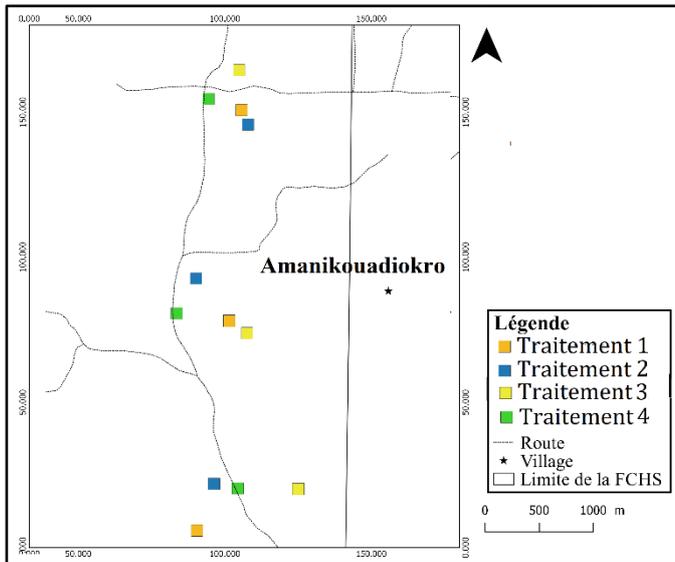


## Des parcelles permanentes répondant à divers traitements

12 parcelles permanentes de 2500 m<sup>2</sup> chacune dont 3 en forêts et 9 dans des plantations cacaoyères de 3 à 5 ans d'âge ont été installées au Sud-Est de la FCHS. Ces parcelles permanentes correspondent à des traitements différents. Ainsi dans le traitement 1, les parcelles permanentes sont installées dans des plantations cacaoyères

qui subiront les traitements habituels des planteurs locaux (désherbage, récolte de cabosses et autres activités champêtres). Dans le traitement 2, les parcelles permanentes sont installées dans les plantations de cacaoyers qui ne devront pas être entretenues (sans désherbage manuel, ni usage de pesticides, ni d'herbicides) mais dont les cabosses

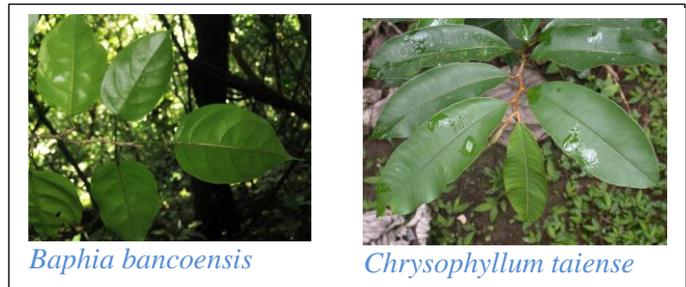
Distribution spatiale des parcelles dans la FCHS © Photo Kouman, 2018



seront récoltées. Dans le traitement 3, les placettes permanentes sont installées dans des plantations cacaoyères dans lesquelles aucune activité agricole n'est autorisée (ni désherbage, ni traitement pesticide ou apport d'engrais, ni cueillette de cabosse, ni accès au paysan, ...). Enfin, dans le traitement 4, les placettes sont installées dans des reliques forestières encore présentes dans la FCHS.

## Résultat

Les inventaires floristiques réalisés au sein des placettes permanentes installées dans la FCHS font état de 387 espèces végétales réparties en 252 genres et 73 familles. Bien que fortement dégradées, les parcelles ont les caractéristiques d'une forêt tropicales semi décidues. Ce cortège floristique comporte également 40 espèces à statut particulier. D'autres espèces telles que *Baphia bancoensis* Aubrév (Fabaceae) et *Chrysophyllum taiense* Aubrév & Pellegr (Sapotaceae) sont endémiques à la Côte d'Ivoire et méritent une attention particulière des agents de protection et d'aménagement de la FCHS.



© Photo Kouman, 2018

Pour un meilleur suivi des placettes permanentes, il est indispensable de renforcer les capacités matérielles et infrastructurelles des agents en charge de la surveillance de la FCHS (SODEFOR). Par ailleurs, les populations infiltrées devraient être impliquées dans la mise en place des placettes permanentes puisque ce sont ces populations qui influencent fortement les dynamiques des forêts.

## Partenaires

